

[Vendre ou donner son véhicule](#)

[Ville de Janzé](#)

Quand vous vendez ou donnez votre véhicule, vous devez remettre certains documents au nouveau propriétaire. Vous devez également avertir l'administration sur le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Il n'est plus possible de déposer ou d'envoyer votre déclaration de cession à la préfecture.

Plus d'infos

www.service-public.fr

rgba(255,255,255,1)